

**Extrait du registre des délibérations
du conseil municipal de PLONEVEZ-PORZAY**

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 029-212901763-20260921-D2026210906-DE

<u>Nombre de conseillers</u> • en exercice : 19 • présents : 18 • votants : 19	L'an deux mil vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alain PENNOBER, Maire.
<u>Date de convocation</u> 15 septembre 2026	<u>Présents:</u> PENNOBER Alain, PENNANEACH Sylviane, LE PAGE Jacques, Véronique LEBON, BODENAN Pascal, LE BOURCH Béatrice, PIRIOU André, LE MEUR Cathy, FLOCHLAY Denis, BOUTIN Gilles, CALVEZ Marie Elisabeth, LE MENN, Michel, , FERTIL André, DIVANACH Armelle, LANDREIN Marine, TYMEN Kevin, GARGADENNEC Alan <u>Absents excusés :</u> LE BRIS Christelle donne pouvoir à LANDREIN Marine, HASCOET Valérie donne pouvoir à LE BOURCH Béatrice Elue secrétaire de séance : LE MENN Michel

Assistait également à la réunion Sébastien LE GARREC, secrétaire général de mairie.

6. CCPCP Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées D2026-047

**Délibération portant désignation d'un représentant de la commune au sein de la
commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay par délibération en date du 18/01/2017;

Vu l'article L 2121-21 du CGCT ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la CLECT;

Considérant que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ;

Considérant la candidature de Alain PENNOBER titulaire et Marie-Elisabeth CALVEZ suppléante;

Vote :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Article 1 : DESIGNE en qualité de représentant de la commune de Plonévez-Porzay au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) :
 - o Alain PENNOBER titulaire et Marie-Elisabeth CALVEZ suppléante
- Article 2 : DIT que la présente délibération sera notifiée à la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay.
- Article 3 : CHARGE M. le maire de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme
A Plonévez-Porzay,
le mardi 22 septembre 2026
Le maire
Alain PENNOBER

